



BORDEREAU D'ENVOI

adressé à
GEPAN, Centre Spatial

89307100

N° 135 /DEF/EMAA/BPRO/ESP

Paris, le 2 MARS 1989

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	PV n° 86/89 concernant l'observation d'un OVNI, au lieu-dit " " commune de le 06 février 1989.....	1	" Pour attributions "
	<u>TOTAL</u>	1	

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE **POST-CARRE**
 UNITE (CLAIR)
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
N°86 du 8 FEVRIER 1989

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
89307100

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)
B , C
 OBJET DE LA PROCÉDURE
OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.).

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
 SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	-procès-verbal des opérations effectuées.
2	-relevé carte état-major 1/50.000°

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 3	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
	<input type="checkbox"/> 1	M. le PREFET
	<input type="checkbox"/> 1	GENERAL, Commandant N.A. à
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	DIRECTION GÉNÉRALE GEND.
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE 03 230 300 000	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
02453	n°86 du 8/02/1989

PROCÈS - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
89307100	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/3

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

NATURE...: Objets volants non identifiés (O.V.N. I).
REFERENCES...: -C.M n° 32.600 DEF/Gend/O.E/D.O/Rens. du 8 Novembre 1985 (Cit.33.01)
-B.E n° 18000 DEF/GEND/EMP/OPS du 06/04/1979 (Cit. 55.03).

NOUS SOUSSIGNÉ(S) -C _____, A _____, Adjudant-Chef,
-V _____, O _____, gendarme.

VU L'ES) ARTICLE(S) _____
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR **le mercredi 8 Février 1989, à 10 heures, au bureau de notre brigade, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur B _____, C _____, 25 ans, agriculteur, lieudit: " _____", commune de _____, qu'un objet mystérieux, caractérisé par une boule de feu avec filaments multicolores, se déplaçant Sens Sud-Nord était venu échoir dans son champ labouré à 80 mètres de son habitation, le 6 Février 1989, vers 23 heures 45.**

Notre informateur, nous précise qu'il n'y a aucune trace de cet objet mystérieux dans le périmètre de sa chute, et nous avoir prévenu, ce jour, sous les conseils de l'un de ses voisins.

Au compte rendu de ces faits, nous Adjudant-Chef C _____ et Gendarme V _____, nous sommes rendus sur les lieux pour constatations et enquête.

CON-STATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

A)-ETAT DES LIEUX

Le lieu présumé de chute de l'objet mystérieux se situe au lieudit: " _____", commune de _____, à 80 mètres à l'Est de l'habitation de la famille B _____, C _____ et à 100 mètres au Nord de la RD _____, reliant _____ à _____, Il s'agit d'un secteur agricole, vallonné et à faible densité de population.

B)-CONSTATATIONS.

Le périmètre de chute, présumé, est constitué par un champ récemment labouré. Aucune trace de l'objet mystérieux n'y est découverte. Ce point se situe dans un angle formé par deux lignes électriques. La première ligne de moyenne tension longe la RD _____ et la deuxième ligne à basse tension dessert la maison de la famille B _____, C _____. Aucune de ces lignes à distance respective de 100 et 50 mètres du périmètre de chute n'a souffert de ce phénomène.

MESURES PRISES.

Le 8 Février 1989 à 10 heures, après recueil des premiers éléments, nous avons adressé un message _____ par saphir à notre Commandant de Groupement _____

Le 8 Février 1989, à 15 heures, nous avons pris liaison avec l'Observatoire céleste _____ et avons relevé leur avis sur cet objet mystérieux. Il s'avère que le même jour, à la même heure, ce phénomène a été aperçu dans l' _____, la _____ et le _____. Quant au point de chute déclaré, il peut s'agir d'une impression des témoins. L'objet mystérieux par lui-même peut être _____

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	EXPEDITIONS (Voir B.E).	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		LE 11 FEVRIER 1989	
	<input type="checkbox"/>		SIGNATURE(S)	
	<input type="checkbox"/>		SIGNATURE ET CACHET	
<input type="checkbox"/>	1	AUX ARCHIVES		

une météorite ou un débris de satellite.

ENQUETE.

Monsieur, Adjudant-Chef C, avons entendu

B, M, 20 ans, mécanicienne en confection, demeurant au lieu dit "A", commune de "B", née le "C" à "D", fille de "E",

nationalité française, qui nous a déclaré:

Le lundi 6/02/1989, vers 23 heures 45, j'étais dans la salle à manger en train de regarder la télévision. J'étais assise orientée vers l'extérieur. Subitement, j'ai vu une lueur blanche qui traversait dans le sens Sud-Nord à basse altitude, 10 mètres de hauteur environ. Cette lueur blanche de 8 mètres de diamètre est venue échoir dans le champ à 80 mètres de la maison. Puis au contact du sol elle a disparu.

Immédiatement est arrivé mon frère E, C, venant de "D". Il m'a immédiatement demandé si j'avais vu la lueur. Je lui ai répondu "Oui". Mon frère l'a également vu disparaître au contact du sol.

Cette lueur n'a laissé aucune trace dans le champ labouré. Au moment des faits, le ciel était étoilé et selon les dires de mon frère, il y avait beaucoup d'étoiles filantes. Sur les conseils de notre voisin E, J, nous vous avons prévus ce matin. "S.I. Cette lueur blanche n'a rien de commun avec des projecteurs de phares automobiles."

Le 8 Février 1989, à 11 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'enquêteur.

(A signé au carnet de déclarations)

Poursuivant l'enquête, nous gendarme V, entendons :

B, C, 25 ans, agriculteur, demeurant au lieu dit "D", commune de "E", né le "F" à "G", fils de "H",

nationalité française, qui nous déclare :

Le lundi, 6 février 1989 à 23 h 45, je venais du village de "I" et je regagnais mon domicile. Arrivé au carrefour du R.D. et de l'allée conduisant à ma maison, j'ai vu une lueur blanche qui éclairait le ciel. Cette lueur a duré deux secondes environ. J'ai ensuite vu une boule de feu qui descendait à très grande vitesse, suivie d'un panache multicolore. Cette boule venait du sud et se dirigeait vers le nord. Je ne peux pas dire le diamètre de cette boule; peut-être 30 cm environ. Elle est tombée dans mon champ en face de la maison d'habitation. Comme je me trouvais dans mon véhicule, je n'ai entendu aucun bruit particulier. Au moment où la boule est tombée je me trouvais au carrefour, donc à une centaine de mètres environ.

Au moment où ces faits se sont produits la nuit était très claire et étoilée.

Pendant le temps que j'ai vu cette boule celle-ci était jaune au centre et le tour était plus blanc.

...///...

Elle n'a pas changé de forme pendant le déplacement.

Le phénomène a duré quatre à cinq secondes.

A mon arrivée à la maison, j'en ai parlé à ma sœur
M . Elle m'a dit qu'elle avait également vu cette
lueur.

J'ignorais qu'il fallait vous prévenir lors de pareils
phénomènes et ce n'est que ce matin qu'ayant appris cela
je vous l'ai signalé.

Le 8 février 1989 à 11 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations

l'enquêteur

Fait et clos à

L'Adjudant-Chef C

, le 14 février 1989

Le gendarme V.

PIECE n°2

Brigade de
P.V n°86 du 8/02/1989
OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

89307100

NUMÉRO
D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

COPIE au COLONEL, Commandant la Légion de Gaoarnerie

DESTINATAIRES